



ECONOMAT  
DES  
ARMEES

DIRECTION GENERALE  
DIRECTION DES ACHATS

## REGLEMENT DE CONSULTATION

**APPEL D'OFFRES OUVERT  
ACCORD-CADRE MULTI ATTRIBUTAIRES  
FOURNITURE DE MATERIELS DE RESTAURATION COLLECTIVE  
DCE N° 2025/0380/EDA-DA**

Date limite de réception des offres :	1 <sup>er</sup> AOUT 2025 à 12 h 00
Date limite de réception des questions :	21 juillet 2025 – 17 h 00

### ANNEXES

Annexe 1 – Fiche identité fournisseur

Annexe 2 – Formulaire de pouvoir

# SOMMAIRE

<b>Sommaire .....</b>	<b>2</b>
<b>1. POUVOIR ADJUDICATEUR .....</b>	<b>3</b>
<b>2. OBJET DE LA CONSULTATION .....</b>	<b>3</b>
2.1 Objet de la consultation .....	3
2.2 Nomenclature .....	3
<b>3. CARACTERISTIQUES DES ACCORDS-CADRES .....</b>	<b>4</b>
3.1 Mode de passation .....	4
3.2 Nature et forme des accords-cadres .....	4
3.3 Conditions de participation .....	5
3.4 Durée – Prise d'effet .....	5
3.5 Sous-traitance .....	5
3.6 Lieu d'exécution .....	6
<b>4. CONTENU DU DOSSIER DE CONSULTATION DES ENTREPRISES .....</b>	<b>6</b>
4.1 Liste des documents du dossier de consultation des entreprises (DCE) ....	6
4.2 Renseignements complémentaires .....	7
4.3 Modifications de détails .....	7
4.4 Délai de validité des offres .....	7
<b>5. CONDITIONS DE REMISE DES CANDIDATURES ET DES OFFRES .....</b>	<b>7</b>
5.1 Documents à produire .....	8
5.2 Format des documents à remettre .....	9
5.3 Eléments relatifs à l'offre .....	10
5.4 Copie de Sauvegarde .....	10
<b>6. SELECTION DES CANDIDATURES ET JUGEMENT DES OFFRES .....</b>	<b>11</b>
6.1 Sélection des candidatures.....	11
6.2 Jugement des offres .....	11
<b>7. FORMALITES DE VERIFICATION DE L'ATTRIBUTAIRES PRESSENTI .....</b>	<b>15</b>
<b>8. DECLARATION SANS SUITE .....</b>	<b>15</b>
<b>9. DROIT – LANGUE ET DEVISE APPLICABLES .....</b>	<b>16</b>

La présente consultation est établie par référence au code de la commande publique et notamment l'article L2125-1.

Le cahier des clauses administratives générales (CCAG) applicable est le CCAG des marchés publics de fournitures courantes et de services dans sa version la plus récente (CCAG/FCS \_ arrêté du 30 mars 2021).

Ces textes sont disponibles sur le portail Internet « Légifrance » : <https://www.legifrance.gouv.fr>.

## 1. POUVOIR ADJUDICATEUR

L'Economat des Armées (EdA), établissement public à caractère commercial et centrale d'achat du ministère des Armées (MINARM), représenté par son directeur général est dénommé ci-après l'acheteur. Il est situé à l'adresse suivante :

ÉCONOMAT DES ARMÉES  
Direction Générale  
26 rue Delizy - 93507 PANTIN CEDEX

Les documents du marché de l'EdA sont disponibles gratuitement en accès direct non restreint et complet, à l'adresse <http://www.marches-publics.gouv.fr/>.

Les offres ou les demandes de participation doivent être envoyées par voie électronique via : <http://www.marches-publics.gouv.fr/>.

## 2. OBJET DE LA CONSULTATION

### 2.1 Objet de la consultation

La présente consultation a pour objet la fourniture de matériels de restauration collective.

L'ensemble des fournitures et des prestations associées à l'achat du matériel est décrit au Cahier des Clauses Particulières (CCP) applicable aux différents accords-cadres et des annexes.

### 2.2 Nomenclature

La classification conforme au vocabulaire commun des marchés européens (CPV) est la suivante :

Code principal CPV	Description
Code secondaire CPV	Description
39310000	Équipement de restauration
39221000	Equipement de cuisine

### **3. CARACTÉRISTIQUES DES ACCORDS-CADRES**

#### **3.1 Mode de passation**

La présente consultation est passée sous la forme d'un appel d'offres ouvert (AOO) en application des articles L.2124-2, R.2124-2 1°, R.2161-2 à R.2161.5 du code de la commande publique, en vigueur à la date de la consultation.

#### **3.2 Nature et forme des accords-cadres**

##### **3.2.1 Allotissement**

En application de l'article L.2113-10 du code de la commande publique, tous les marchés résultant de la consultation sont des marchés passés sous la forme de lots séparés.

Les marchés sont multi-attributaires.

En application des articles R2162-1 et suivants du code de la commande publique, il s'agit d'accords-cadres (AC) exécutés sous la forme de marchés subséquents (MS) mono-attributaires.

Afin de maintenir un principe de concurrence au niveau de la passation des marchés subséquents, le nombre de titulaires pour chacun des AC est fixé au maximum à quatre (4).

La consultation donne lieu à six (6) lots.

Chaque lot est jugé indépendamment des autres lots et donne lieu à la passation d'un AC.

Accords-cadres	Montants financiers estimatifs annuels en € H.T.	Montants financiers estimatifs sur la durée totale des accords-cadres (4 ans)	Maximum financier sur la durée totale des accords-cadres (4ans)
INOX	2 500 000 €	10 000 000 €	30 000 000 €
CONSERVATION	6 500 000 €	26 000 000 €	78 000 000 €
CUISSON	7 000 000 €	28 000 000 €	84 000 000 €
DISTRIBUTION	6 000 000 €	24 000 000 €	72 000 000 €
LAVERIE	5 500 000 €	22 000 000 €	66 000 000 €
PREPARATION	2 500 000 €	10 000 000 €	30 000 000 €

Les candidats peuvent candidater et déposer une offre pour un (1) ou plusieurs lots. En cas de réponse à plusieurs lots, le candidat ne transmettra qu'une seule fois ses pièces de candidature

##### **3.2.2 Variantes**

Les variantes ne sont ni prévues ni autorisées.

##### **3.2.3 Options**

L'option prévue est la reconduction tacite, trois (3) fois douze (12) mois.

### **3.3 Conditions de participation**

---

#### **3.3.1 Forme juridique que devra revêtir un groupement de candidats attributaire**

En cas de groupement, soit le groupement est solidaire, soit le groupement est conjoint avec le mandataire solidaire.

En application de l'article R. 2142-23 du code de la commande publique, un même opérateur économique ne peut être mandataire de plusieurs groupements pour un même marché.

#### **3.3.2 Possibilité de présenter plusieurs offres :**

Le pouvoir adjudicateur n'autorise pas la possibilité de présenter plusieurs offres en agissant à la fois en qualité de candidat individuel et de membre d'un ou plusieurs groupements, ni en tant que membre de plusieurs groupements.

#### **3.3.3 Visite préalable des lieux d'exécution**

Sans objet.

#### **3.3.4 Titre – Expérience professionnelle – Certification - Habilitation**

Sans objet.

### **3.4 Durée – Prise d'effet**

---

Les accords-cadres prennent effet à compter de leur date de notification (date anniversaire). Ils sont conclus pour une durée initiale de douze (12) mois.

Ils sont tacitement reconductibles trois (3) fois, à chaque date d'anniversaire (date de notification), pour une durée de douze (12) mois sans que leur durée totale ne puisse excéder quarante-huit (48) mois.

En application de l'article R.2112-4 du code de la commande publique, le titulaire ne peut refuser la reconduction. L'EdA peut s'opposer à la reconduction à condition d'en informer le titulaire, par lettre recommandée avec accusé de réception, au moins trois (3) mois avant la date de fin de la période en cours.

### **3.5 Sous-traitance**

---

Les candidats sont tenus d'indiquer dans l'acte d'engagement, la nature et le montant des prestations qu'ils envisagent de faire exécuter par des sous-traitants, ainsi que le nom de ces sous-traitants, afin de les présenter à l'acceptation et à l'agrément de l'EdA.

La sous-traitance de la totalité des marchés est interdite.

Le candidat devra pour cela se conformer notamment aux dispositions des articles R.2193-1 à R.2193-22 du code de la commande publique relatifs à la sous-traitance dans les marchés publics.

## **3.6 Lieu d'exécution**

Le périmètre géographique de la procédure concerne l'ensemble du territoire français, l'outre-mer et l'étranger.

## **4. CONTENU DU DOSSIER DE CONSULTATION DES ENTREPRISES**

### **4.1 Liste des documents du dossier de consultation des entreprises (DCE)**

Le dossier de consultation est composé des documents suivants :

- le présent Règlement de la Consultation (RC) commun à tous les lots et ses annexes ;
- les Actes d'Engagement (un par lot) ;
- le cadre de réponse (un par lot) ;
- le Cahier des Clauses Particulières unique et ses annexes (une par lot) ;

L'ensemble du DCE est disponible gratuitement pour tout candidat, par retrait sur le site internet de la PLACE (Plate-forme des Achats de l'Etat) à l'adresse suivante : <https://www.marches-publics.gouv.fr/>

Le retrait du DCE est gratuit.

Pour toute information liée à l'utilisation de la PLACE ou en cas de difficultés, le candidat dispose :

- D'un guide d'utilisation à la rubrique « aide »,
- D'une assistance téléphonique joignable au 01.76.64.74.07 de 9 h 30 à 19 h 00, du lundi au vendredi
- En cas d'indisponibilité de l'assistance téléphonique, d'un courriel d'assistance place.support@atexo.com:
  - Nota bene 1 : il est possible de télécharger le dossier sans s'identifier ; néanmoins, les éventuelles modifications de détails du dossier de consultation aux entreprises ne pourront être communiquées qu'aux candidats dûment identifiés lors du retrait du dossier. Les candidats devront répondre sur la base du dernier dossier modifié.
  - Nota bene 2 : le pouvoir adjudicateur peut apporter des modifications de détails aux documents de consultations au plus tard 6 jours avant la date limite de remise des offres.
  - Nota bene 3 : filtres anti-spam : les courriels envoyés par la plateforme le sont depuis l'adresse électronique nepasrepondre@marches-publics.gouv.fr. Il appartient au candidat de faire le nécessaire pour que les courriels envoyés depuis PLACE ne soient pas filtrés.

Le Cahier des Clauses Administratives Générales des marchés publics de fournitures courantes et de services (CCAG-FCS) adopté par un arrêté du 30 mars 2021, publié au JO n° 0078 le 1er avril 2021, dans sa version actualisée au jour de la publication du présent marché, qui s'applique au titre de l'accord-cadre à bons de commande concerné n'est pas fourni.

Il est disponible à l'adresse suivante : <https://www.economie.gouv.fr/daj/cahiers-clauses-administratives-generales-et-techniques#CCAG>

## 4.2 Renseignements complémentaires

Pour obtenir tous les renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats devront déposer leurs questions d'ordres administratif ou technique uniquement à l'adresse suivante :

<https://www.marches-publics.gouv.fr/>

Ces questions devront être posées au plus tard dix (10) jours ouvrés avant la date limite de remise des offres.

Une réponse sera alors adressée, au plus tard, six (6) jours ouvrés avant la date limite de retour des offres à toutes les entreprises ayant retiré le dossier.

La nature et l'étendue de ces dernières seront alors signalées à l'ensemble des candidats.

Les candidats sont tenus de signaler toute imprécision ou omission du DCE.

## 4.3 Modifications de détails

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter au plus tard six (6) jours calendaires avant la date limite fixée pour la remise des offres, des modifications de détails ou des compléments au dossier de consultation. Les soumissionnaires devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir soulever aucune réclamation à ce sujet.

Pendant l'étude du dossier par les candidats, si la date limite fixée pour la remise des offres est reportée, les dispositions précédentes (articles 4.2 et 4.3 alinéa 1) sont applicables en fonction de cette nouvelle date.

## 4.4 Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est de cent quatre-vingt jours (180) à compter de la date limite de réception des offres (DLRO).

## 5. CONDITIONS DE REMISE DES CANDIDATURES ET DES OFFRES

### RECOMMANDATION

Il est de la responsabilité du candidat de s'assurer de la compatibilité de ses outils informatiques, avec la plateforme de dématérialisation.

L'attention du candidat est attirée sur la durée d'acheminement des plis électroniques volumineux.

Il appartient à chaque candidat de tenir compte de la durée du téléchargement qui est fonction du débit d'accès internet dont il dispose et de la taille des documents qu'il transmet.

Seules la date et l'heure de la fin d'acheminement font foi pour déterminer le caractère recevable ou hors délai d'une offre transmise par voie dématérialisée. Ainsi les offres qui seraient réceptionnées par le serveur après l'heure limite (même si le début de la transmission a été effectué avant cette heure) ne seront pas examinées et seront considérée comme « hors délai ».

En cas d'envois successifs, seule est retenue la dernière réponse déposée avant la date limite de remise des plis.

## 5.1 Documents à produire

Chaque candidat produit un dossier complet comprenant les pièces suivantes :

**D'une part, les documents relatifs à la candidature, conformément aux articles R.2143-3 et R.2143-4 du Code de la commande publique, à savoir :**

- 1- Présentation du candidat et de la candidature  
soit :
  - Le Document Unique de Marché Européen (DUME). Le formulaire DUME peut être rempli en ligne, sur l'un des sites suivants :  
<https://ec.europa.eu/tools/espd/filter?lang=fr>  
<https://dume.chorus-pro.gouv.fr/#/accueil/operateur-economique>
- soit :
  - les formulaires DC1 et DC2 disponibles à l'adresse suivante  
<http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat> :
    - 1) Imprimé DC1 (version code de la commande publique 2019) : La lettre de candidature précisant les éventuels co-traitants ou contenu identique sur papier libre  
Le candidat devra indiquer une adresse mail valide sur laquelle pourront éventuellement être envoyés les échanges électroniques.
    - 2) Imprimé DC2 (version code de la commande publique 2019) : la déclaration du candidat comprenant les renseignements permettant d'évaluer les capacités professionnelles, techniques et financières du candidat.
  - une déclaration sur l'honneur certifiant :
    - N'entrer dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner obligatoires prévus aux articles L.2141-1 à L.2141-6 du code de la commande publique
    - être en règle au regard des articles L. 5212-1 à L. 5212-11 du code du travail concernant l'emploi des travailleurs handicapés.
- 2- Le numéro INSEE ou à défaut un extrait de l'inscription au registre du commerce et des sociétés (K ou K bis) ou à la chambre des métiers (D1) ou un document équivalent pour les candidats non établis en France (datant de moins de 6 mois)
- 3- Pouvoir : document relatif aux pouvoirs de la personne habilitée pour engager l'entreprise candidate (tel que Kbis, ou délégation de pouvoir si cette personne n'apparaît pas au Kbis).

4- Attestation d'assurance : une attestation d'assurance en responsabilité civile professionnelle signée, mentionnant :

- la période de validité ;
- la nature des activités garanties ;
- le nom de la compagnie et le n° de contrat ;
- les plafonds éventuels de responsabilité.

En application des articles R.2143-13 et R.2143-14 du code de la commande publique, les entreprises ne sont pas tenues de produire les documents relatifs à la candidature, en cours de validité, s'ils sont laissés gratuitement à la disposition du pouvoir adjudicateur par le biais d'un système électronique administré par un organisme officiel ou d'un espace de stockage.

Le dossier de candidature doit alors fournir toutes les informations nécessaires à la consultation sur le système électronique ou l'espace de stockage numérique.

#### Remarques sur la candidature :

A. Dans l'hypothèse où le candidat ou l'un des membres du groupement est admis à la procédure de redressement judiciaire, son attention est attirée sur le fait qu'il lui sera demandé de prouver qu'il a été habilité à poursuivre ses activités pendant la durée prévisible d'exécution de l'accord-cadre.

B. En cas de groupement d'entreprises, chacun des membres du groupement doit remettre un dossier de candidature complet (dont un formulaire DC2 par cotraitant ou DUME) et renseignements attestant de ses capacités juridiques, professionnelles, techniques et financières.

L'appréciation des capacités du groupement est globale ; un seul formulaire DC1 est remis lors de la candidature et est rempli par tous les cotraitants.

Les conditions de paiement relatives au paiement en groupement sont décrites au Cahier des Clauses Administratives Particulières de l'accord-cadre à bons de commande considéré.

Le dossier de candidature doit alors fournir toutes les informations nécessaires à la consultation sur le système électronique ou l'espace de stockage numérique.

## **5.2 Format des documents à remettre**

Les réponses à la consultation doivent impérativement être déposées en version dématérialisée, sur la Plateforme des Achats de l'Etat (PLACE) à l'adresse <https://www.marches-publics.gouv.fr/>

Les documents (en compatibilité avec Windows 10 à minima) sont fournis dans l'un des formats suivants :

- Format Word (.doc) dont la version est au minimum Word 6.0 ;
- Format Excel (.xls) dont la version est au minimum Excel 5.0 ;
- Format Acrobat (.pdf) dont la version est au minimum Acrobat 4.0 ;
- Format RTF (.rtf) ;

Les fichiers sont nommés ci-après "nom\_fichier.ext" (exemples : DC1.ext, AE.ext, mémoire.ext) où ".ext" correspond à l'une des extensions des formats ci-dessus acceptés par la plateforme (ex. : .doc, .pdf, ...).

Date limite de réception des offres (DLRO)

Les candidats doivent déposer leur offre impérativement avant le

**1<sup>ER</sup> AOUT 2025 – 12 h 00.**

Un message leur indiquant que l'opération de dépôt de l'offre a été réalisée avec succès leur est transmis, puis un accusé de réception leur est adressé par courriel validant leur dépôt à la date et l'heure d'arrivée de la transmission. Il est rappelé que la durée du téléchargement est fonction du débit de l'accès à Internet du soumissionnaire et de la taille des documents à transmettre.

### **5.3 Eléments relatifs à l'offre**

**Le candidat doit fournir pour chaque lot auquel il candidate :**

- **l'acte d'engagement correspondant au lot soumissionné entièvement renseigné, le tout daté et signé par une personne habilitée à engager la société ;**
- ses capacités financières, techniques ainsi que ses références professionnelles des 3 dernières années.
- **le cadre de réponse correspondant au lot soumissionné ;**

Par ailleurs, le candidat indique dans son offre la part du marché qu'il a l'intention de sous-traiter à des tiers, notamment à des petites et moyennes entreprises ou à des artisans.

### **5.4 Copie de Sauvegarde**

Conformément aux dispositions de l'article 2132-11 du code de la commande publique, le candidat peut, s'il le souhaite, adresser parallèlement une copie de sauvegarde à l'Eda

Retenant strictement les mêmes éléments que le dossier principal, ladite copie doit impérativement être faite sur support physique électronique (Clé USB) ou, le cas échéant, sur support papier.

Elle doit parvenir dans les délais impartis pour la réception des plis et être placée dans un pli scellé comportant l'objet de la consultation et la mention lisible : « copie de sauvegarde » ainsi que la référence du pli déposé sur la plate-forme « <https://www.marches-publics.gouv.fr/> ».

Cette copie de sauvegarde doit être placée dans un pli scellé comportant la mention lisible :

« **DCE2025-0380 / COPIE DE SAUVEGARDE - NE PAS OUVRIR** », et être envoyée par tout moyen permettant de donner une date avérée à sa réception ou déposée contre récépissé (du lundi au vendredi de 9 h 00 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 17 h 30) à l'adresse suivante :

**Economat des Armées**

**Direction des Achats – Cellule d'Appui**  
**26 rue Delizy**  
**93507 PANTIN CEDEX**  
(2<sup>ème</sup> étage, Bureau A205 – Tél. : 01.49.42.64.54 ou 55)  
[secretariat.cao@economat-armees.fr](mailto:secretariat.cao@economat-armees.fr)

La copie de sauvegarde ne peut être ouverte que lorsque l'EdA a détecté un programme informatique malveillant dans les candidatures et les offres transmises par voie électronique ou que ces dernières ne sont pas parvenues à l'EdA dans les délais de dépôt des candidatures et des offres malgré un envoi effectué dans ces délais. Dans ce cas, seule cette copie de sauvegarde fait foi.

## **6. SELECTION DES CANDIDATURES ET JUGEMENT DES OFFRES**

### **6.1 Sélection des candidatures**

Avant de procéder à l'examen des candidatures, s'il apparaît que des pièces du dossier de candidature sont manquantes ou incomplètes, le Pouvoir Adjudicateur peut décider de demander à tous les candidats concernés de produire ou compléter ces pièces dans un délai maximum de cinq (5) jours ouvrés à compter de la demande du pouvoir adjudicateur.

Les candidatures conformes et recevables sont examinées à partir des seuls renseignements et documents exigés dans le cadre de cette consultation, pour évaluer la situation juridique ainsi que les capacités professionnelles, techniques et financières des candidats.

La sélection des candidatures est effectuée dans les conditions prévues aux articles R2144-1 à R2144-7 du code de la commande publique.

Les critères de sélection des candidatures sont :

- Dossier administratif complet ;
- Adéquation des capacités économiques, financières, techniques et professionnelles avec l'objet de l'accord-cadre considéré ;
- Moyens humains et matériels de la société ;
- Références professionnelles dans le domaine concerné.

### **6.2 Jugement des offres**

Le jugement des offres est effectué dans les conditions prévues aux articles R.2152-1 et suivants du code de la commande publique et donne lieu à un classement des offres.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que toute offre irrégulière pourra faire l'objet d'une demande de régularisation, à condition qu'elle ne soit pas anormalement basse. En revanche, toute offre inacceptable ou inappropriée sera éliminée.

L'examen des offres se fait conformément aux articles R 2152-1 et suivants le code de la commande publique.

Le pouvoir adjudicateur retient les offres économiquement les plus avantageuses appréciées en fonction des quatre critères suivants :

**Pour les fabricants :**

**Critère 1 - Référencement, Partenariats et Pilotage du Réseau – 40 points**

<b>Sous critère 1. Organisation et performance de la chaîne de production – 8 points</b>
Organisation de la chaîne de production (4 pts)
Organisation logistique et gestion des stocks (4 pts)
<b>Sous critère 2. Stratégie de gestion des partenaires installateurs – 8 points</b>
Suivi et gestion des partenaires installateurs (4 pts)
Accompagnement des installateurs (4 pts)
<b>Sous critère 3. Procédures de sélection et d'installation – 12 points</b>
Méthodes d'installation des produits (4 pts)
Sélection et référencement des installateurs (4 pts)
Références clients et installateurs (4 pts)
<b>Sous critère 4. Qualification, suivi et évaluation des installateurs – 8 points</b>
Formations et qualifications des installateurs (4 pts)
Évaluation des installateurs (4 pts)
<b>Sous critère 5. Qualité du service et relation client – 4 points</b>
Service après-vente et gestion des réclamations (4 pts)

**Pour les groupements et revendeurs :**

**Critère 1 - Référencement, Partenariats et Pilotage du Réseau – 40 points**

<b>Sous critère 1. Partenariats stratégiques et sélection des intervenants – 12 points</b>
Conditions de sélection des partenaires (4 pts)
Accords privilégiés avec certaines marques (4 pts)
Chaîne de production des partenaires (4 pts)
<b>Sous critère 2. Gestion du réseau d'installateurs – 7 points</b>
Critères de sélection des installateurs (4 pts)
Coordonnées et localisations des adhérents (3 pts)
<b>Sous critère 3. Suivi, formation et encadrement des installateurs – 9 points</b>
Accompagnement et suivi des installateurs (3 pts)
Formations et qualifications des installateurs (3 pts)
Système d'évaluation des installateurs (3 pts)
<b>Sous critère 4. Suivi opérationnel et transparence client – 6 points</b>
Modèle de reporting d'activité (3 pts)
Références clients des installateurs (3 pts)
<b>Sous critère 5. Performance logistique et qualité de service – 6 points</b>
Organisation logistique et gestion des stocks (3 pts)
Service après-vente et gestion des réclamations (3 pts)

**Autres critères communs aux fabricants et groupements/revendeurs :**

**Critère 2 - Etendue de la gamme et cycle de vie des produits correspondant au besoin de l'EdA - 30 points**

<b>Sous critère 1. Positionnement stratégique de l'offre – 10 points</b>
Positionnement de la gamme (stratégie et segments visés) – 5 pts
Spécificité des produits (caractéristiques uniques et différenciation) – 5 pts
<b>Sous critère 2. Innovation et cycle de vie des produits – 10 points</b>
Cycle de vie des produits (durabilité et évolution) – 5 pts
Produits phares et caractéristiques (points forts et innovations) – 5 pts
<b>Sous critère 3. Documentation et personnalisation de l'offre – 10 points</b>
Fiches techniques et documents associés (informations et support) – 5 pts
Déclinaisons et options disponibles (personnalisation et choix) – 5 pts

### Critère 3 - Structure organisationnelle dédiée- 25 points

<b>Sous critère 1. Structure organisationnelle et présence territoriale – 6 points</b>
Structure de l'entreprise et affiliations – 3 pts
Localisation des équipes et services (carte) – 3 pts
<b>Sous critère 2. Dispositif commercial dédié au marché EdA – 6 points</b>
Interlocuteur dédié au marché EdA – 1 pt
Traitements des commandes (réception à livraison) – 1 pt
Répartition des intervenants – 1 pt
Responsable administration des ventes – 1 pt
Outil de gestion du marché – 1 pt
Support pour la visualisation des projets – 1 pt
<b>Sous critère 3. Réseau de partenaires agréés – 2 points</b>
Partenaires agréés en DROM-COM (Excel) – 1 pt
Partenaires agréés en Afrique (Excel) – 1 pt
<b>Sous critère 4. Performance logistique et disponibilité produits – 7 points</b>
Délais moyens de disponibilités des produits – 3 pts
Livraison et approvisionnement des pièces détachées – 4 pts
<b>Sous critère 5. Organisation du service après-vente – 4 points</b>
Organisation et intervention SAV – 4 pts

- **Critère 4 - Développement durable- 5 points**

<b>Sous critère 1. Engagement environnemental et gouvernance RSE – 2 points</b>
Politique RSE et système de management environnemental – 1 pt
Système de management environnemental certifié – 1 pt
<b>Sous critère 2. Stratégie d'éco-conception et innovation responsable – 3 points</b>
Actions pour limiter l'impact écologique et conception des produits – 1 pt
Intégration des problématiques environnementales dès la conception – 1 pt
Matériaux et technologies privilégiés pour l'éco-conception – 1 pt

Après l'analyse des offres au regard des critères susmentionnés, une note totale sur 100 points est attribuée aux candidats. Les AC sont multi-attributaires et conclus avec 4 opérateurs économiques au maximum, sous réserve d'un nombre d'offres régulières suffisant, notamment au regard des critères d'évaluation des candidatures et des offres.

Pour chaque AC, les candidats arrivés dans les 4 premières places du classement sont sélectionnés sous réserve de l'obtention d'une note globale minimum de 60 sur 100 points.

## 7. FORMALITES DE VERIFICATION DE L'ATTRIBUTAIRES PRESSENTI

En application de l'article R.2144-4 du code de la commande publique, les accords-cadres à MS sont définitivement attribués au candidat retenu sous réserve que celui-ci produise, dans les dix (10) jours avant la notification d'attribution, les documents détaillés ci-dessous :

- une déclaration sur l'honneur attestant que le candidat ne se trouve pas dans un cas d'interdiction de soumissionner mentionné au 1° de l'article R2143-3 du code de la commande publique ;
- les certificats sociaux suivants : attestation URSSAF/AGEFIPH ou RSI, versement régulier des cotisations de congés payés et de chômage intempéries ;
- les certificats fiscaux suivants : impôt sur le revenu, impôt sur les sociétés, impôt sur la valeur ajoutée ;
- le cas échéant, en cas de redressement judiciaire la copie du ou des jugements prononcés ;
- le cas échéant, les pièces prévues aux articles R. 1263-12, D. 8222-5 ou D. 8222-7 ou D. 8254-2 à D. 8254-5 du code du travail sur le travail dissimulé.

Bien que les documents précités ne soient exigibles qu'auprès de l'attributaire de l'accord-cadre à bon de commande, il est fortement conseillé aux candidats de se doter de ces documents dès qu'ils soumissionnent à une procédure soumise au code de la commande publique.

En cas de cotraitance ou sous-traitance, ces éléments sont à fournir par chaque cotraitant et sous-traitant.

Le **non-respect** de ces formalités relatives aux attestations et certificats dans un délai maximum de **dix (10) jours** à compter de la demande du pouvoir adjudicateur entraîne le **rejet de l'offre**. La même demande est alors faite au candidat suivant dans le classement des offres.

Pour rappel, le candidat retenu est informé que les documents mentionnés aux articles D. 8222-5 ou D. 8222-7 ou D. 8254-2 à D. 8254-5 du code du travail, sont à remettre à l'acheteur tous les six (6) mois jusqu'à la fin de l'exécution de l'accord-cadre, ainsi qu'une attestation d'assurance responsabilité civile en cours de validité (chaque année).

## 8. DECLARATION SANS SUITE

L'EdA peut décider de ne pas donner suite à la présente consultation pour un motif d'intérêt général. Dans l'hypothèse où l'EdA déciderait de la déclarer sans suite, les candidats ne pourront prétendre à aucune indemnité de ce fait.

## **9. DROIT – LANGUE ET DEVISE APPLICABLES**

### **9.1.1 Procédure de recours**

En cas de litige, seul le Tribunal administratif de Montreuil est compétent :

Tribunal Administratif de Montreuil  
7 rue Catherine Puig - 93100 Montreuil  
Téléphone : 01 49 20 20 00 - Courriel : greffe.ta-montreuil@juradm.fr

### **9.1.2 Langue et devise**

Tous les documents constituant ou accompagnant l'offre doivent être rédigés en français, ou traduits en français s'ils émanent d'une autorité étrangère.

Les indications monétaires présentes dans les candidatures et les offres sont établies en Euros.